

La variole épidémique diffère de la variole sporadique quant à ses manifestations, à sa mortalité et sa transmissibilité. Elle affecte les formes les plus redoutables, maligne, ataxique, adynamique, rouge, noire. La mortalité ordinaire de 5 à 6 0/0 peut aller à 20 ou 25 0/0. Pendant le premier trimestre de 1870 la mortalité a été de 14 0/0 ; pendant le deuxième trimestre de 16 à 17 0/0 ; pendant le troisième 21 0/0 ; le chiffre de 21 0/0 a été dépassé pendant le quatrième. Un rapport de M. Woillez constate que dans une épidémie de variole observée en 1870 dans le Nord, la mortalité a été de 25 0/0.—16,000 cas,—4,000 décès.

L'activité du poison variolique varie avec la double condition de la sporadicité et de l'épidémicité ; la puissance préservatrice de la vaccine ne varie pas. Il faut bien se pénétrer de cette vérité que la vaccine n'est qu'une digue opposée à l'agent toxique, que, comme toute digue, elle n'a qu'une puissance limitée, que, si le courant qu'elle est appelée à contenir ne la dépasse pas comme force et comme niveau elle lutte avec avantage, mais si au contraire le courant est devenu trop impétueux, la digue est culbutée et demeure impuissante. C'est l'image de la vaccine. Il serait peu logique de prétendre fixer d'une manière absolue la durée et les limites du pouvoir préservateur de la vaccine.

Trousseau revaccinait à 5 ans ; Grisolle de 8 à 9 ; Jules Guérin de 15 à 20 ; Niemeyer de 7 à 10 ; Barthez et Rilliet à 7 ans ; Caillet de 10 à 12 ans ; Boulu de 14 à 15 ; Vlemineckx, président de l'Académie de Belgique, de 15 à 20 ans ; Depaul à des époques plus rapprochées.

Conclusions.—1o. La préservation vaccinale non seulement n'a qu'une durée temporaire, mais les limites de cette durée ne sauraient être fixées d'une manière absolue ;

2o. Elle est subordonnée à des éventualités dépendant de la réceptivité du sujet pour la vaccine et la variole, de l'épidémicité et de la sporadicité variolique, du degré d'intensité de l'épidémie, etc.

3o. S'il est indifférent d'attendre jusqu'à dix ou quinze ans pour revacciner, lorsqu'il n'existe aucune épidémie, la prudence exige qu'on revaccine, même les sujets au-dessous de cinq ans, dès l'instant qu'une épidémie de variole se déclare.

Cette communication est suivie d'une courte discussion, d'où il résulte que tout le monde est à peu près d'accord sur le degré et la durée de la préservation de la variole par la vaccine.—(*Mouvement Médical*).

—

LE DANGER DES HONNEURS.—Les médecins qui auraient envie d'aller en Chine exercer leur ministère à la cour de Pékin, feront bien de méditer la dépêche suivante :